

Le RSA

dans les Hautes-Pyrénées

Versé par le Département, le revenu de solidarité active (RSA) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

LE RSA en chiffres :

- **5719 personnes** allocataires du RSA au 31/12/2018, soit 0,56 % de moins que l'année précédente (5751 fin 2017)
- **35,4 M €** en 2018, soit 21% des dépenses de solidarité (budget total 167,9 M€)
- **+ 1,48 %** d'augmentation de dépenses, soit la plus faible augmentation du budget. Le montant du RSA est revalorisé chaque année (+ 10 % entre 2013 et 2017)
- Un turn-over important parmi les bénéficiaires avec près de **3000 entrées et sorties** dans le dispositif chaque année.

Des allocataires suivis par les services du Département :

- 45 % sont orientés vers un parcours social
- 38 % sont orientés vers un parcours professionnel
- 17 % sont en cours d'orientation

Une volonté pour le Département : innover et favoriser le retour à l'emploi

Pour le Département, la logique du RSA doit dépasser le simple versement d'allocation et constituer un véritable levier pour favoriser le retour à l'emploi de ses bénéficiaires. Des dispositifs innovants ont ainsi été mis en place pour atteindre cet objectif.

• Ha-Py Actif

Ce dispositif a été mis en œuvre suite à l'arrêt des contrats aidés en 2017. Il s'agit d'une action volontariste pour favoriser l'emploi en versant directement à l'entreprise une aide équivalente au montant du RSA. L'entreprise s'engage alors à embaucher un bénéficiaire et à lui reverser l'aide dans une part de son salaire.

A ce jour, 31 contrats ont été signés dans le cadre du dispositif Ha-Py Actif

Plus de 25 dossiers de mise en œuvre sont par ailleurs en cours.

Initialement prévus pour une durée de 12 mois, les contrats Ha-Py Actifs existent également pour une durée de 6 mois afin de favoriser l'embauche des travailleurs saisonniers.





• Des actions pour le retour à l'emploi

- Des clauses sociales dans les chantiers lancés par le Département : 1500 heures de travaux d'insertion réalisées sur le chantier de la MDS Gaston Dreyt
- Création d'une formation « technicien et monteur fibre optique » en partenariat avec Orange et la Chambre des Métiers
- Cap Parrainage : un accompagnement personnalisé pour le retour à l'emploi
- J'entreprends 65 : dispositif d'aide à la création d'entreprise (12 entreprises créées au terme de la première promotion 2018/2019)

• Un outil : le Pacte territorial d'Insertion

Piloté par le Département, le Pacte Territorial d'Insertion permet de rapprocher concrètement les acteurs sociaux, professionnels ou économiques, avec les services de l'insertion sociale. Ce dispositif permet ainsi la mise en place d'actions cohérentes et complémentaires.

Egalement, dans le cadre de la Stratégie Pauvreté et de la conférence régionale Occitanie, le Département animera l'atelier relatif au Service Public de l'Insertion.

CONTACT PRESSE :

Séverine CUESTA

Tél. : 07 50 67 27 33 - severine.cuesta@ha-py.fr

